

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022
--

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 2 décembre 2022, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 28 novembre 2022

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Projet panneaux photovoltaïque
- Demande location terrain
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Karine CORNIER, Fabien MOUGEOLLE, Nelly GAVAND, Fabienne PERNOT, Pierre Yves DOUILLET, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé ayant donné mandat de vote : Valérie MARINESQUE (pouvoir à Sandrine BONIN)

Absent excusé : Lise GOUVIER, Manuel LIARDON, Dominique RAMBOZ

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Nelly GAVAND, pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE :

Des panneaux d'information à la population ont été installés par la société cévennes energy dans la salle du conseil. Un cahier de commentaires et doléances est à disposition.

DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN :

Mme Thionnet a fait une demande de location de terrain pour ses chevaux.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- ❖ Éclairage public :
- ❖ Urbanisme :
- ❖ Inauguration samedi 7 janvier 2023 de 10h à 12h
- ❖ La cérémonie de la Ste Barbe aura lieu le 9 décembre à 19h30
- ❖ Redevance incitative des OM : seuls les bacs gris sont concernés. Le sitcom a distribué de la documentation dans les boîtes aux lettres. Attention les couvercles des bacs doivent être fermés et il n'y a pas de ramassage pour les sacs ou objets posés au sol.
- ❖ SIVOS :
- ❖ Syndicat des eaux :
- ❖ Le comité des fêtes
- ❖ L'attitude des enfants dans la cour de la mairie est inadmissible : marche sur les fleurs, jeux de ballons

QUESTIONS DIVERSES :

- Les pompiers nous ont fait une demande de location de la salle coop pour le 9 décembre. Compte tenu des travaux en cours, cela n'est pas possible.
- Le compost au cimetière est à vider.

Séance levée à 23h30

Le secrétaire de séance,
Karine CORNIER

